

Procès-verbal

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Macamic tenue le 5 octobre 2017, à 18 heures 30, à laquelle étaient présents le maire Claude N. Morin, les conseillères Suzie Domingue, Laurie Soulard et les conseillers suivants : Ghislain Brunet et Louis Proulx. Était également présente, l'adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt.

Absence motivée : Patrick Morin.

1. Ouverture de la séance par le maire Claude N. Morin.

2017-10-170

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Claude N. Morin.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Ouverture des soumissions – Travaux de construction du Centre Joachim-Tremblay – Subvention DEC Canada;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

2017-10-171

3. **OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE JOACHIM-TREMBLAY – SUBVENTION DEC CANADA**

Soumissions reçues :

Construction Triax	634 040,00 \$ plus taxes
Construction G. Proulx et frères inc.	700 000,00 \$ plus taxes
Les Constructions Pépin et Fortin	778 343,12 \$ plus taxes

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La Ville de Macamic retienne la soumission de Construction Triax au montant de 634 040 \$ plus taxes pour les travaux de construction du Centre Joachim-Tremblay – subvention DEC Canada et décrète lesdits travaux.

QUE : Cette résolution annule la résolution No 2017-10-166 adoptée le 2 octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

4. **Période de questions**

Aucune question.

2017-10-172

5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Suzie Domingue et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 18 heures 40.

ADOPTÉ.

Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe

Claude N. Morin
Maire

Je, Claude N. Morin, maire de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Claude N. Morin, maire